
États financiers du
Réseau local d'intégration des services
de santé du Sud-Est
exerçant ses activités sous le nom
de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire
du Sud-Est

31 mars 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires aux états financiers	6-10

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Sud-Est

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Sud-Est (le « RLISS du Sud-Est », ou le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du RLISS conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le RLISS ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du RLISS.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport de l'auditeur indépendant

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (*suite*)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du RLIS;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du RLIS à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le RLIS à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./S.E.M.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Oakville (Ontario)
Le 28 juin 2024

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est
 exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
 et en milieu communautaire du Sud-Est
 État de la situation financière
 Au 31 mars 2024

	Notes	2024 \$	2023 \$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie		37 228 350	37 664 229
Montant à recevoir du Ministère		3 547 100	837 600
Débiteurs		753 779	821 580
Charges payées d'avance		634 463	278 877
		<u>42 163 692</u>	<u>39 602 286</u>
Immobilisations	3	20 722	12 940
		<u>42 184 414</u>	<u>39 615 226</u>
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	11	16 638 377	16 922 606
Montant à verser au Ministère	4	25 525 315	22 529 674
Produits différés		—	150 006
		<u>42 163 692</u>	<u>39 602 286</u>
Apports reportés afférents aux immobilisations	5	20 722	12 940
		<u>42 184 414</u>	<u>39 615 226</u>
Engagements et éventualités	6 et 7	—	—
Actif net		<u>42 184 414</u>	<u>39 615 226</u>

Approuvé par le conseil,

 Joe Parker, président du conseil d'administration

 Kate Fyfe, présidente du comité des finances,
 de l'audit et de l'information

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est
 exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
 et en milieu communautaire du Sud-Est
 État des résultats et de l'évolution de l'actif net
 Exercice terminé le 31 mars 2024

	Notes	2024 \$	2023 \$
Produits			
Financement du Ministère		155 689 683	140 362 523
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		7 768	2 588
Autres produits		510 537	429 022
		<u>156 207 988</u>	<u>140 794 133</u>
Charges			
Services impartis aux termes de contrats :			
Services à domicile/en clinique		97 024 665	86 642 788
Services à l'école		1 032 050	865 484
Services de soins de fin de vie		2 661 342	2 104 498
Salaires et charges sociales	9	42 124 057	38 853 340
Fournitures médicales		8 737 496	7 845 132
Location de matériel médical		1 265 843	1 074 324
Fournitures et charges diverses		2 070 150	2 053 008
Locaux et terrains		1 284 617	1 352 971
Amortissement des immobilisations		7 768	2 588
		<u>156 207 988</u>	<u>140 794 133</u>
Excédent des produits sur les charges		—	—
Actif net, au début de l'exercice		—	—
Actif net, à la fin de l'exercice		<u>—</u>	<u>—</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est
 exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
 et en milieu communautaire du Sud-Est
 État des flux de trésorerie
 Exercice terminé le 31 mars 2024

		2024	2023
	Notes	\$	\$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges		—	—
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		7 768	2 588
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		(7 768)	(2 588)
		—	—
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	8	(435 879)	11 156 441
Activité d'investissement			
Acquisition d'immobilisations		(15 550)	(15 528)
Activité de financement			
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations		15 550	15 528
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie		(435 879)	11 156 441
Trésorerie, au début de l'exercice		37 664 229	26 507 788
Trésorerie, à la fin de l'exercice		37 228 350	37 664 229

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Après la sanction royale de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, L.O. 2006, chap. 4 — Projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a été prorogé en tant que Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est et les lettres patentes délivrées pour constituer la société en vertu de cette loi ont été révoquées.

Le ministre de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté de transfert, entré en vigueur le 21 juin 2017, en vertu de l'article 34.2 de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *LISSE* »), et a ordonné le transfert au RLISS du Sud-Est de tous les actifs, passifs, droits et obligations ainsi que de tous les documents connexes du Centre d'accès aux soins communautaires du Sud-Est de même que de la totalité de ses employés et des dossiers, droits et obligations les concernant.

Le 7 mars 2019, les décrets nommant des personnes au conseil d'administration du RLISS du Sud-Est ont été révoqués, et les membres du conseil d'administration de Santé Ontario ont été nommés conjointement au conseil d'administration du RLISS du Sud-Est. Le conseil d'administration de Santé Ontario a continué de siéger en cette qualité jusqu'au 1^{er} juillet 2021, date de l'entrée en fonction des membres nouvellement nommés au conseil d'administration du RLISS du Sud-Est.

Le 17 mars 2021, le ministre de la Santé de l'Ontario a pris un arrêté de transfert en vertu de l'article 40(1) de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés*, dans lequel il a ordonné que certains actifs, passifs, droits et obligations du RLISS du Sud-Est soient transférés à Santé Ontario. Les éléments transférés étaient principalement liés à la planification, au financement et à l'intégration du système de santé local dans sa région géographique. Certains postes de personnel du RLISS du Sud-Est ont également été transférés à Santé Ontario.

Le 8 juillet 2020, la *Loi de 2020 pour connecter la population aux services de soins à domicile et en milieu communautaire* a reçu la sanction royale. De ce fait, des modifications législatives ont été apportées à la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés régissant les soins à domicile et en milieu communautaire*, et le Règlement de l'Ontario 187/22, *Services de soins à domicile et en milieu communautaire*, adopté en vertu de cette loi, est entré en vigueur le 1^{er} mai 2022. Le même jour, la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires* et ses règlements d'application ont été abrogés et ne sont plus en vigueur.

Le RLISS du Sud-Est est un mandataire de l'État et ne peut exercer ses pouvoirs qu'à ce titre. Les restrictions imposées au RLISS du Sud-Est en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *LISSE*. À titre de mandataire de l'État, le RLISS du Sud-Est est exonéré d'impôt.

Le RLISS du Sud-Est exerce maintenant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Sud-Est et est responsable de la prestation de services à domicile et en milieu communautaire dans sa région géographique.

Le mandat du RLISS du Sud-Est comprend les attributions suivantes :

Prestation de services communautaires

Ces services comprennent la prestation de services de santé et de services connexes, ainsi que des fournitures et de l'équipement médical pour soigner des personnes à domicile et dans la collectivité, de même que la prestation de biens et de services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. De plus, son mandat prévoit la gestion du placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement qui comprennent des services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux ainsi que la communication de renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux et la recommandation de ces derniers.

Le RLISS du Sud-Est a conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé (le « Ministère »), comme l'exige l'article 18 de la *LISSE*, ainsi qu'un protocole d'entente qui établit le cadre des responsabilités et des activités du RLISS du Sud-Est.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et ils sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les chapitres de la série 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Comptabilisation des produits

Le RLISS suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être dépensés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère non dépensés sont comptabilisés comme un montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non grevés d'une affectation sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, ou qu'ils sont à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

Financement de la part du ministère de la Santé

Le RLISS est financé par le gouvernement provincial de l'Ontario en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS ») qui énonce les dispositions budgétaires établies par le Ministère. Les états financiers reflètent les modalités du financement approuvé par le Ministère pour soutenir les activités du RLISS. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les états financiers du RLISS comprennent les fonds de fonctionnement du RLISS prévus dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, conformément aux modifications apportées aux lettres de financement du Ministère.

Immobilisations

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont comptabilisées à l'actif.

Le tableau suivant présente l'amortissement des immobilisations selon la méthode linéaire en fonction de leur durée de vie utile estimative :

Matériel informatique et logiciels	3 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Sur la durée résiduelle du contrat de location

Dans le cas des immobilisations acquises ou mises en service en cours d'exercice, l'amortissement n'est calculé que pour la moitié d'un exercice.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reçus aux fins de l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation connexe.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à la valeur de recouvrement nette et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

2. Principales méthodes comptables (*suite*)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations et de certaines charges courues. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette 2024	Valeur comptable nette 2023
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	684 472	663 750	20 722	12 940
Mobilier et matériel	1 936 748	1 936 748	—	—
Améliorations locatives	1 252 861	1 252 861	—	—
	<u>3 874 081</u>	<u>3 853 359</u>	<u>20 722</u>	<u>12 940</u>

4. Montant à verser au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère. Le Ministère exige que tout déficit accumulé soit comblé par le RLISS en générant un excédent égal au déficit au cours de l'exercice suivant. Tous les intérêts perçus par le RLISS doivent être versés au Ministère.

Le tableau qui suit présente le montant à payer au Ministère aux 31 mars 2024 et 2023.

	2024	2023
	\$	\$
Montant à verser au Ministère, au début de l'exercice	22 529 675	13 499 565
Financement remboursé au Ministère	(2 115 209)	(2 845 559)
Financement à rembourser au Ministère relatif aux activités de l'exercice courant	2 702 625	10 521 483
Intérêts	2 408 224	1 354 186
Montant à verser au Ministère, à la fin de l'exercice	<u>25 525 315</u>	<u>22 529 675</u>

5. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les montants non amortis des apports reçus en vue de l'achat d'immobilisations. Les apports reportés afférents aux immobilisations sont amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation correspondante. Le tableau qui suit présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations.

5. Apports reportés afférents aux immobilisations (*suite*)

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	12 940	—
Apports afférents aux immobilisations reçus au cours de l'exercice	15 550	15 528
Amortissement pour l'exercice	(7 768)	(2 588)
Solde, à la fin de l'exercice	<u>20 722</u>	<u>12 940</u>

6. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements du RLISS en vertu de divers contrats de location-exploitation qui expirent à diverses dates jusqu'en 2026.

	\$
2025	263 636
2026	30 310
	<u>293 946</u>

7. Éventualités

Le RLISS a été désigné comme partie défenderesse dans le cadre de diverses réclamations en raison de la nature de ses activités et des griefs déposés par différents syndicats. La direction a comptabilisé un montant qui correspond à la meilleure estimation quant à l'issue de ces réclamations dans les présents états financiers.

Le RLISS est membre de Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »), qui assure collectivement les risques d'assurance responsabilité de ses membres. Les membres paient des primes annuelles qui sont établies selon une évaluation actuarielle. Tous les membres peuvent faire l'objet d'une nouvelle cotisation à l'égard de pertes subies, s'il y a lieu, par le groupe au cours des années pendant lesquelles ils en étaient membres, et ces pertes peuvent être importantes. Aucune nouvelle cotisation n'a été établie au 31 mars 2024.

Si de telles cotisations devaient engendrer des revenus ou des coûts supplémentaires, la différence serait comptabilisée dans l'exercice au cours duquel un règlement a été conclu.

8. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2024	2023
	\$	\$
Montant à recevoir du Ministère	(2 709 500)	1 729 457
Débiteurs	67 801	(408 862)
Charges payées d'avance	(355 586)	(24 748)
Créditeurs et charges à payer	(284 229)	540 960
Montant à verser au Ministère	2 995 641	9 319 634
Apports reportés afférents au fonctionnement	(150 006)	—
	<u>(435 879)</u>	<u>11 156 441</u>

9. Régime de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 447 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2024 s'est établi à 3 024 896 \$ (2023 — 2 594 951 \$) et il a été passé en charges dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net. La dernière évaluation actuarielle réalisée par le HOOPP au 31 décembre 2023 faisait état d'un actif net disponible pour le régime d'avantages sociaux de 112 635 000 000 \$ et d'obligations au titre du régime de retraite de 102 454 000 000 \$, ce qui a donné lieu à un excédent de 10 181 000 000 \$.

10. Risques financiers

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

- (i) Le risque de crédit a trait à la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation et engage une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.
- (ii) Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets stricts.

11. Soldes des apparentés et opérations entre apparentés

Le RLISS du Sud-Est est apparenté à d'autres RLISS sous contrôle commun du même conseil d'administration et du même chef de la direction. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2024, le RLISS du Sud-Est a payé au nom de tous les RLISS des dépenses s'élevant à 22 885 \$ (2023 – 20 725 \$). Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2024, le RLISS du Sud-Est a engagé des coûts s'élevant à 153 651 \$ (2023 – 60 229 \$) à payer au RLISS de Champlain et au RLISS du Nord-Est dans le cadre d'un recouvrement de coûts partagés. Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été évaluées à la valeur d'échange. Les crédateurs comprennent un montant de 64 560 \$ (2023 – 36 315 \$) à payer à d'autres RLISS.

12. *Loi de 2023 sur la prestation commode de soins à domicile*

La *Loi de 2023 sur la prestation commode de soins à domicile* a reçu la sanction royale le 4 décembre 2023. Le jour de son entrée en vigueur, que le lieutenant-gouverneur fixera par proclamation, cette loi modifiera la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* et fusionnera les 14 réseaux locaux d'intégration des services de santé afin de créer un nouvel organisme de services appelé Santé à domicile Ontario. Les RLISS n'existeront plus et la *LISSE* sera abrogée.

Tous les membres du personnel, tous les contrats de service avec les organisations de prestation de services et tous les autres actifs, passifs, droits et obligations des RLISS seront pris en charge par Santé à domicile Ontario. Santé Ontario financera et supervisera Santé à domicile Ontario, qui sera une agence de la Couronne, une filiale de Santé Ontario et un fournisseur de services de santé.